

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue en virtuel et par enregistrement, le lundi 3 mai 2021 à compter de 19 :00 hre.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière ce 3 mai 2021.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

### **À laquelle sont présents :**

Monsieur André Henri, maire  
M. Michel Prince, conseiller  
Mme Christine Marchand, conseillère  
M. Laurent Garneau, conseiller arrivé à 19h05  
M. Claude Caron, conseiller  
M. Jonatan Roux, conseiller  
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri; Est également présente :Mme Thérèse Lemay, directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, M. le maire André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

## **ORDRE DU JOUR MAI 2021**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
  - 2.1. Adoption des procès-verbaux du mois d'avril 2021
3. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
6. Rapport des comités ;
  - 7.1 Dossier annexion chemin Dupuis (Claude Caron)
  - 7.2 Lavage de bateaux (Gilles Gosselin)
  - 7.3 Subvention Hauts Reliefs (Christine Marchand)
8. Administration ;
  - 8.1 Avis de motion du règlement incendie (règlement 305) ; exemption de lecture
  - 8.2 Ouverture de soumission de la tonte de pelouse
  - 8.3 Questionnaire de la MRC sur les enjeux prioritaires
  - 8.4 Avis motion ( projet de règlement sur la gestion contractuelle # 304)
9. Aqueduc et égouts ;
  - 9.1 Parole à l'inspecteur
  - 9.2 Demande de branchement au réseau d'aqueduc
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
  - 11.1 Mandat firme ingénieur projet PAVL
12. Urbanisme et environnement ;
13. Loisirs et culture ;
  - 13.1 Diminuer la rotation des échanges de livres à la bibliothèque
14. Affaires diverses ;
  - 14.1 Milieux Humides (rencontre 15 mai)
  - 14.2 Résolution sur le vote par correspondance pour les résidents de 70 ans et plus.
  - 14.3 Abonnement au journal Le Cantonnier (100.00\$)
15. Liste de la correspondance ;
  - 15.1 VARIA
    - A) Demande de soumissions par invitation pour remplacer un ponceau de 48 pouces
    - B) Débroussaillage sur le chemin de la Montagne
    - C) Demande de soumissions par invitation pour le chemin du Lac Nicolet pour la réfection de l'infrastructure du chemin
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

### **2021-05-081            2.            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Prince conseiller,  
appuyé par Gilles Gosselin conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :  
Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **2021-05-082            3.            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

## **RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2021.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil du 12 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claude Caron conseiller, appuyé par Laurent Garneau conseiller,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **2021-05-083      3.1      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 AVRIL 2021.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil du 19 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claude Caron conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **2021-05-084      3.2      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 26 AVRIL 2021.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance spéciale du 26 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil du 26 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claude Caron, conseiller, Appuyé par Christine Marchand, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le procès-verbal de la séance spéciale du 26 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus :	3266.12\$
Salaire DG :	1573.38\$
DAS mensuel :	3983.29\$
Bell Mobilité	54.00\$

**2021-05-085 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **104 857.46\$** \$ a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par Christine Marchand conseillère et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés sauf quant à l'item numéro 16 qui est retiré de la liste, la facture provenant de Cain Lamarre au montant de 1086.52\$ nécessitant des informations supplémentaires avant d'être payée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 085.08
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 898.21
3	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	13.44
4	Visa Desjardins (achats divers)	428.71
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	32.11
6	André Henri, maire	935.00
7	Michel Prince, conseiller	388.52
8	Christine Marchand, conseillère	388.52
9	Laurent Garneau, conseiller	388.52
10	Claude Caron, conseiller	388.52
11	Jonatan Roux, conseiller	388.52
12	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
13	Réal Tremblay (remboursement taxes)	247.50
14	Bell Mobilité inc. (avril)	54.00
15	Buropro (avril)	1 207.46
16	<b>Cain Lamarre SENCRL (mars)</b>	<b>1 086.52</b>
17	La Capitale (mai)	989.45
18	Entretien Général Lemay (avril)	2 816.89
19	Excavation Marquis Tardif inc. (avril)	20 507.71
20	Eurofins Environex (avril)	172.46
21	Gesterra (mars & avril)	5 688.13
22	Vivaco Groupe Coopératif (avril)	12.85
23	Ébénisterie C. St-Laurent (bacs à jardin)	2 069.55
24	Inter Clôtures Bois-Francis (poteaux galvanisés)	945.99

25	La Nouvelle Union (avis public - règlements)	1 063.76
26	Les Services EXP inc. (urbaniste - règlements d'urbanisme )	2 644.43
27	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 300.40
28	Sidevic inc. (quincaillerie)	23.90
29	Ville de Disraëli (quote-part #2)	1 232.35
30	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1)	26 184.67
31	FQM Assurances inc. (prime annuelle 2021)	18 966.00
32	Service d'entraide des Hauts Reliefs - SEHR (transfert don)	5 000.00
33	Total du salaire de la D.G. :	1 573.38
34	Total des salaires & déplacements :	4 432.91
	<b>TOTAL :</b>	<b>105 943.98 \$</b>

**Le nouveau total de la liste des comptes à payer est de 104 857.46\$.**

**6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE : À VENIR**

**7. RAPPORT DES COMITÉS :**

**7.1 DOSSIER ANNEXION CHEMIN DUPUIS.**

M Claude Caron fait mention de la conversation téléphonique qu'il a eu avec Madame Caroline Lalonde ; il y aurait peut-être de petites modifications à apporter et cette dernière va vérifier avec ses supérieurs et s'il s'avérait nécessaire, elle communiquera avec la DG.

Les deux représentants du Ministère des Affaires Municipales, concernés soient de celui de Victoriaville et celui de Sherbrooke vont rédiger leur opinion commune qui sera déposée à Québec . Le tout suit son cours.

**7.2 BARRIÈRE ET STATION DE LAVAGE À BATEAUX.**

M. Gilles Gosselin fait mention des étapes à venir pour rendre le projet opérationnel prochainement.

L' A.R.L.N est en attente de la réponse concernant sa demande de subvention pour le projet.

**7.3 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES HAUTS RELIEFS**

Madame Christine Marchand fait mention que le service d'entraide des Hauts Reliefs a reçu une subvention pour étudiants ; s'il y a des intéressés , le poste est de trente (30) heures par semaine et il faut donner son nom à Mme Geneviève Boutin de Notre-Dame-de- Ham.

**8. ADMINISTRATION**

**2021-05-087 8.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT INCENDIE (RÈGLEMENT 305) : EXEMPTION DE LECTURE**

Attendu que le projet de règlement a été remis à chacun des élus avant la séance du mois d'avril.

L'avis de motion est donné par M. Laurent Garneau, conseiller municipal, incluant la dispense de lecture du projet du règlement 305.

Un bref résumé du contenu du règlement # 305 :

Les nuisances, appareils de protection contre les incendies, les normes de sécurité des bâtiments, pièces pyrotechniques, permis de feu en plein air, incendie de véhicule et dispositions pénales.

**2021-05-088      8.2      OUVERTURE DE LA SOUMISSION POUR LA TONTE DE LA PELOUSE POUR L'ANNÉE 2021**

Attendu que nous avons reçu une seule soumission qui a été déposée à 11h58 le 3 mai 2021 par Entretien Général Lemay (Patrick) ;

Attendu que l'ouverture de la soumission a été faite à 16h par la Directrice générale en présence de M. le Maire André Henri et M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal et de Mme Sonia Lemay, adjointe ;

Attendu que le prix avant taxes est de 2850.00\$ et avec les taxes 3 275.85\$

La soumission inclue la tonte sur tous les terrains municipaux incluant le cimetière, le quai municipal, le devant et le côté de l'ancienne église, le terrain de balles, les deux entrées du village et les deux rocailles.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission d'Entretien Général Lemay (Patrick) soit acceptée au montant de 3 275.85\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3      QUESTIONNAIRE DE LA MRC SUR LES ENJEUX PRIORITAIRE**

La directrice générale remet à chacun des élus un questionnaire provenant de la MRC concernant les enjeux prioritaires.

**2021-05-089      8.4      AVIS DE MOTION ( PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE # 304)**

Monsieur conseiller Gilles Gosselin donne un avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 304 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2011-01-006 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement numéro 304 est déposé en conseil.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304**

**Province de Québec**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE D'ARTHABASKA**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 2011-01-006 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_

APPUYÉ PAR \_\_\_\_\_ ET RÉSOLU :

PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO **304** , QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ:

### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 2011-01-006. est modifié en ajoutant, après l'article 2 l'article 2.1 suivant :

#### **2.1 Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec**

**2.2** Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

2.3 À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

## **9. AQUEDUC ET ÉGOUTS ;**

### **9.1 PAROLE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

La rencontre a eu lieu en après-midi.

## **2021-05-090      9.2      DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'AQUEDUC**

Attendu qu'une demande verbale a été déposée au bureau municipal pour brancher une propriété au réseau d'aqueduc municipal ;

Attendu que la demande a été présentée par Monsieur Benoit Vallières, nouveau propriétaire ;

Attendu que les coûts de l'entrée sont de 216.00\$ plus les frais pour se brancher à la valve existant d'une longueur d'environ 1 000 pieds, le tout aux frais du demandeur.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la demande de branchement soit acceptée aux conditions suivantes :

Les frais de branchement au coût de 216.00\$ plus les frais encourus pour se brancher ensuite à la valve existante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. SÉCURITE PUBLIQUE**

## **11. VOIRIE**

## **2021-05-091      11.1      DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR OBTENIR LES SERVICES D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS.**

Attendu que la Municipalité désire présenter deux demandes de soumissions par invitation à deux firmes d'ingénieurs ;

Attendu que les coûts et d'autres informations sont nécessaires pour présenter une demande au programme P.A.V.L concernant les travaux de voirie à exécuter sur le chemin de la Montagne.

En conséquence il est proposé par Claude Caron, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que deux demandes de soumissions soient transmises auprès de deux firmes d'ingénieries de Victoriaville;

Le travaux seront exécutés si la subvention du P.V.A.L. est accueillie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;**

**13. LOISIRS ET CULTURE ;**

**2021-05-092                      13.1                      DIMINUTION DE LA ROTATION DES LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE :**

Attendu qu'après discussions avec les bénévoles il fut remarqué que depuis la covid-19 il y a très peu de volumes en inventaire qui sortent de la bibliothèque ;

Attendu que toutefois il semble y avoir une augmentation des échanges de volumes entre les bibliothèques, soit des commandes spéciales entre les utilisateurs des bibliothèques ;

Attendu que les utilisateurs veulent des livres qui ne sont pas nécessairement dans l'inventaire de la bibliothèque municipale ;

Attendu qu'il serait suffisant que l'échange des livres se fasse uniquement une (1) fois par année pour minimiser le travail des bénévoles;

Attendu que cette situation pourra être modifié en tout temps;

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte de réduire les échanges de livres qui se trouvent à la bibliothèque municipale de deux à une fois par année avec les autres bibliothèques du réseau..

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. AFFAIRES DIVERSES ;**

**14.1 MILIEUX HUMIDES (RENCONTRE DU 15 MAI)**

Une rencontre virtuelle aura lieu avec la MRC le 15 mai.

Les plans seront remis pour identifier les endroits touchés par les milieux humides.

**2021-05-093                      14.2 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT**                      que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT**                      que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection*

*générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);*

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Christine Marchand

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Caron

**ET RÉSOLU** de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de l'abonnement annuel du journal le Cantonnier qui est distribué sur notre territoire ;

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'abonnement au journal le cantonnier au coût de 100.00\$ annuel soit renouvelé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE :**

- ❖ Lettre de Monsieur Alain Rayes, député fédéral confirmant l'obtention du projet étudiant été 2021
- ❖ Lettre du Ministère des Affaires Municipal remerciant l'implication des employés et des élus municipaux depuis le début de la Covis-19
- ❖ Message de la Santé Publique pour les zones orange
- ❖ Lettre de Hydro Québec nous avisant des travaux à venir dans le secteur
- ❖ Lettre du Ministère des Transports qui invite les municipalités à déposer des projets pour les travaux de voirie.

#### **15.1 VARIA**

#### **2021-05-095 DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR REMPLACER UN PONCEAU DE 48 POUCES**

Attendu que les travaux de remplacement du ponceau de 48 pouces sera fait prochainement, sur le Chemin Gosford Sud ;

Attendu que les travaux sont estimés a moins de 100 000. \$ ;

Attendu que des demandes de soumissions seront faites sur invitation à au moins deux soumissionnaires ;

En conséquence il est proposé par Laurent Garneau, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que des demandes de soumissions par invitations soient transmises à au moins deux soumissionnaires et que les deux personnes autorisées à répondre aux questions soient la directrice générale Mme Thérèse Nolet Lemay et de l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2021-05-096 DÉBROUSSAILLAGE SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE**

Attendu qu'il est nécessaire de faire du débroussaillage sur le Chemin de la Montagne aux endroits à être désignés ;

Attendu qu'un budget de 5 000. \$ est alloué pour effectuer ces travaux ;

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux de débroussaillage soient exécutés au montant maximum prévu au budget 2021, de 5 000.\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-05-097

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR LA RÉFÉCTION DE L'INFRASTRUCTURE DUCHEMIN DU LAC NICOLET**

Attendu qu'il y a nécessité de corriger l'assiette du chemin du Lac Nicolet à certains endroits avant l'asphaltage ;

Attendu que dans le but de diminuer les coûts, le présent projet sera divisé en deux étapes, la première étant constitué des travaux permettant au final de bien préparer l'assiette du chemin avant l'asphaltage prévu pour l'automne 2021 ;

Attendu que la deuxième étape sera l'asphaltage prévu pour l'automne 2021, cette étape nécessitant un appel d'offres public ;

Attendu qu'il est nécessaire également de remplacer quelques ponceaux ;

Attendu que les travaux sont estimés à moins de 100,000.00 \$ ;

Attendu que des demandes de soumissions seront faites sur invitation à au moins deux soumissionnaires ;

En conséquence il est proposé par Claude Caron, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les demandes de soumissions par invitations soient transmises à au moins deux soumissionnaires et que les deux personnes autorisées à répondre aux questions soient la directrice générale Mme Thérèse Nolet Lemaay et l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'a été déposé.

**17. LEVÉE DE LA SEANCE.**

Proposée par Gilles Gosselin, conseiller à 19 h 30.

La signature du maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **maire**

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **Directrice générale**